



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°105 du 23 mai du 2007

## *SOMMAIRE*

**POUR UNE PRIME (PPRS) DE 16 %, puis 20 %, MENSUALISEE, PUIS INTEGREE AU SALAIRE POUR LES ITA ET LES CHERCHEURS**

## POUR UNE PRIME (PPRS) DE 16 %, puis 20 %, MENSUALISEE, PUIS INTEGREE AU SALAIRE POUR LES ITA ET LES CHERCHEURS

Dernièrement, les primes exceptionnelles ont été décidées dans les laboratoires. Si nous notons une plus grande démocratisation dans certains laboratoires dans les attributions des primes, force est de constater une volonté de quelques irréductibles du droit divin du « patron » qui impose sans vergogne la prime au plus « méritant » de ces sujets. Encore faut-il que ces qualités exceptionnelles soient transparentes et reconnues par tous.

Dans la très grande majorité des laboratoires, malheureusement, ces primes dites « exceptionnelles » sont distribuées de façons totalement opaques et laissées à la « discrétion entière » des directeurs de laboratoire.

Cette politique a un nom, l'individualisation, par la concurrence et la recherche de la performance maximale, mais avec un impératif, sans augmenter la masse salariale.

Dans toutes les entreprises où l'individualisation des promotions a remplacé les garanties collectives, les patrons ont réussi à limiter les hausses de la masse salariale.

Celles-ci sont source de conflit et n'ont pour but que de pérenniser cette situation chaque année. Vaut mieux que les personnels se battent entre eux que contre la direction du CNRS ou le gouvernement.

Les personnels subissent des salaires bloqués, des possibilités de promotions ridicules, que ce soit par concours interne ou au choix pour les ITA ou au comité national pour les chercheurs ! Pourtant, tous ne sont pas à la même enseigne. Jugez-en !

Ce que veut la direction du CNRS : des mesures individuelles et hiérarchiques !

L'ISFIC, **Indemnité Spécifique de Fonction d'Intérêt Collectif**, prime accordée aux directeurs scientifiques, délégués régionaux, à des directeurs d'unités et à des chefs de service du siège, a été modifié par décret le 26 avril 2006, sans aucune consultation préalable des instances paritaires. Son montant maximum passe de **6575 € par an à 12.000 €**, avec une possibilité de **majoration de 50%**. Le budget de l'ISFIC augmente de 2,8 millions d'euros.

Entre 2001 et 2004, la prime du directeur général du CNRS est passée de **3050 € par mois à 13.700 €**, toujours par mois, (cf. Bilan social 2006).

**Concernant la PPRS, la prime des ITA**, la direction veut privilégier l'individualisation avec la modulation de la prime sans transparence aucune. Elle est devenue un moyen de pression sur les personnels que la direction veut encore accentuer.

Le SNTRS-CGT n'a pas oublié son origine ; la prime reste et doit rester du salaire et pour cela être intégrée au salaire. Elle ne doit pas être modulée. Plus encore, son taux doit être identique pour tous. Ce n'est pas le cas actuellement. Son taux est plus faible pour les catégories B et C que pour les ingénieurs, ce qui accroît mécaniquement les écarts réels entre les salaires.

Chez les chercheurs la prime de recherche est devenue très faible.

**Dès aujourd'hui, des mesures sont immédiatement possibles, nous devons exiger auprès :**

- De la direction du CNRS d'utiliser l'augmentation du budget de la PPRS pour porter en 2007 la prime à 16%, l'argent existe, puis à 20% en 2008.
- Des responsables de labos et de services d'utiliser dans les labos et services le budget de primes exceptionnelles pour tous les personnels dans la transparence et de façon « tournante » chaque année.
- De la direction des unités avec leurs personnels pour créer des commissions des personnels dans les unités afin de mettre en œuvre la transparence et une véritable concertation avec des élus du personnel,
- De la direction du CNRS d'utiliser l'augmentation du budget de l'ISFIC pour augmenter en 2007 de 25% la prime de recherche des chercheurs.
- De la direction et du ministère d'ouvrir des négociations pour une prime PPRS égale à 20% du salaire moyen, pour tous ITA et Chercheurs : le surcoût de cette mesure est de 96 millions d'euros, ce qui représente environ 6% de la masse salariale.
- De la direction et du ministère d'ouvrir des négociations pour améliorer le statut et les grilles et intégrer les primes au salaire et résorber les blocages de carrières.

***Exigez dans votre laboratoire et service la transparence de toutes les primes et une répartition équitable pour tous, la prime fait partie du salaire, ce n'est pas une aumône pour « service rendu ».***